

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 25 JUILLET 2025

Présents : Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, M. Emmanuel CAILLET, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absents : Mme LE HIR Murielle (donne pouvoir à Mme Patricia MANIOULOUX), M. BLANCHARD Guy (donne pouvoir à Mme SCHMIT Anne)

Secrétaire de séance : Evelyne MILESI

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2025

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2025 est adopté.

Délibération n°2025-26 Modification du statut du SDE07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** les statuts modifiés du SDE07 annexés à la présente délibération
- **INVITE** Mme la Maire à notifier la présente délibération au Président au SDE 07 et à la Préfète de l'Ardèche ;
- **INVITE** la Préfète de l'Ardèche à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts au 19 mai 2025 sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-27 Création d'un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent d'employé polyvalent technique
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20h/semaine
- **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB367-IM366)
- **AUTORISE** la Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois)

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-28 Création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 26 h à compter du 1^{er} septembre 2025
- **PROPOSE** de nommer Madame FRANCES Agnès sur cet emploi, compte tenu qu'elle exerce actuellement les fonctions de secrétaire de mairie. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème}, et les indemnités seront maintenues.
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-29 Convention pour la participation aux frais de scolarité des enfants de Pailharès scolarisés à l'école publique de St-Félicien pour l'année 2024-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **CHARGE** Madame la Maire de signer la convention proposée par la Mairie de Saint Félicien en date du 24 juin 2025 pour la répartition des frais de fonctionnement des écoles primaire et maternelle de Saint-Félicien pour l'année 2024-2025 qui s'élève **17 059.72 €** et d'effectuer le mandatement sur le budget 2025 dans les meilleurs délais.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette dépense.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-30 Participation aux frais de scolarité des enfants de Pailharès scolarisés à l'école

privée de St-Félicien pour l'année 2024-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** cette participation par élève d'un montant **866.22 €** scolarisés à l'école Privée de Saint-Félicien durant l'année 2024-2025,
- **CHARGE** Mme la Maire de solliciter la liste des élèves concernés et d'informer l'OGEC de cette décision dans les meilleurs délais.
- **AUTORISE** Madame la Maire à inscrire la dépense sur le Budget communal et à émettre le mandat correspondant.

Pour : 5

Contre : 2

Abstention : 2

Délibération n°2025-31 Ecole publique Michèle Bernard de Saint-Félicien – Demande de financement pour les projets d'éducation artistique et culturelle année scolaire 2025-2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder l'aide financière à l'école publique de Saint-Félicien pour financer les projets d'éducation artistique et culturelle année scolaire 2025-2026
- **CHARGE** Mme la Maire d'informer l'école publique de cette décision
- **CHARGE** Mme la Maire de signer tous les documents relatifs à ce point, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-32 Ecole privée de Saint-Félicien – Demande de financement pour une classe de découverte en juin 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder l'aide financière de 88 € à l'école privée de Saint-Félicien pour la participation financière à la classe de découverte aux Etables en juin 2025, pour 2 élèves de Pailharès
- **CHARGE** Mme la Maire d'informer l'école privée de cette décision
- **CHARGE** Mme la Maire de signer tous les documents relatifs à ce point, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires

Pour : 6

Contre : 1

Abstentions : 2

Délibération n°2025-33 Détermination du loyer de l'appartement rénové de la Maison Billon (duplex)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le calcul des montants des loyers et des charges, pour le duplex 25 ruelle Billon, avec un loyer à 620 euros et les charges à 100 euros par mois, soit un total de 720 euros par mois
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives au règlement des loyers.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-34 Convention de calcul des allocations chômage d'aide au retour à l'emploi avec le CDG07

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention proposée par le CDG07 pour le calcul des ARE
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention qui prendra effet dès que possible à compter de la notification de la présente délibération, et à procéder aux formalités administratives s'y rapportant
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-35 Arche Agglo – Avis sur le Programme Local Habitat

Après avoir pris connaissance du projet de PLH 2026-2031, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur la mise en place de ce projet

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Prochaine séance du Conseil Municipal le 3 octobre 2025 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

A Pailharès le 29 juillet 2025
La Maire, Anne SCHMITT

